



**ARTICLES
DE
QUINCAILLERIE**

Certificat

Certificate

Admission - n° 25-01 du 15.10.1971
Reconduction - n° 25-47 du 18.03.2011
Page : 5/9

JPM

Route de Paris Avermes F-03000 MOULINS
Usine : **MOULINS**

est autorisée à apposer la Marque NF de conformité à la norme citée ci-dessous
sur les articles de quincaillerie suivants :

FERMETURES ANTI-PANIQUE (NF EN 1125:2008)

Nature de l'article	Références commerciales ⁽²⁾	Classification ⁽³⁾	Marquage spécifique
Série 89 Applique Coupe Feu de longueur de 900 et 1200 ⁽¹⁾	890100-xx-yy 890200-xx-yy 890300-xx-yy	3 7 6 B 1 4 2 2 A A 3 7 6 B 1 4 2 2 A C 3 7 6 B 1 4 2 2 A B	Q E+C 2 000 000 de cycles
Série 90 PUSH BAR en applique Coupe Feu ⁽¹⁾	900000-xx-yy 910000-xx-yy 930000-xx-yy 940000-xx-yy	3 7 6 B 1 4 2 2 B A 3 7 6 B 1 4 2 2 B A 3 7 6 B 1 4 2 2 B C 3 7 6 B 1 4 2 2 B C	Q E+C
Série 90 PUSH BAR en applique Version dogging	900000-15-0A 910000-15-0A 930000-19-0A 940000-17-0A	3 7 6 0 1 4 2 2 B A 3 7 6 0 1 4 2 2 B A 3 7 6 0 1 4 2 2 B B 3 7 6 0 1 4 2 2 B B	Q E

(1) hors options spécifiques telles que : système de détection d'appui de barre, fonction dogging ...

(2) les indices xx et yy correspondent aux numéros de séquentiels de JPM.

(3) critère esthétique lié à la corrosion validé à 240 heures.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise,
ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés en laboratoire extérieur.

Ce droit d'usage est accordé jusqu'au 31 janvier 2013 à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles Générales de la Marque NF et au référentiel de certification de la Marque NF ARTICLES DE QUINCAILLERIE.

Le Directeur Général Délégué

Jacques BESLIN

